

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2018**

Au cours de la séance du 12 juillet 2018, l'Assemblée Communale :

- 1) **DECIDE** de fixer le prix de l'eau à 0,01 €/ m³ à compter de la facturation du 3^{ème} trimestre 2018.
- 2) **APPROUVE** le principe du recrutement d'un policier municipal au profit des Communes de Neufchef et Ranguevaux.
- 3) **APPROUVE** l'Avant Projet Définitif élaboré par M. Boris GANDY, architecte, pour les travaux de rénovation, d'amélioration énergétique et d'extension du Foyer Socioculturel Lucien PERERA, pour un montant de 371 850 € H.T ;
SOLLICITE les aides financières auxquelles la Commune peut prétendre.
- 4) **APPROUVE** le projet de mise en place d'un système de vidéo protection pour un montant estimatif de 153 010 € HT ;
SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental de la Moselle au titre du dispositif AMITER.
- 5) **DECIDE** l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement d'un parking d'extrémité rue de Champiret.
- 6) **CONSTATE** que le sentier rural dit du « champ de la mariée » n'est plus affecté à l'usage du public ;
DECIDE d'engager une procédure de désaffectation et d'aliénation de ce sentier rural.
- 7) **SE PRONONCE** favorablement quant à l'adhésion de la commune de XONVILLE au SMIVU Fourrière du Joli Bois.
- 8) **DECIDE** de mutualiser le service de traitement des données informatiques (RGDP) avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

INFORMATIONS / SERVICES

FÊTE PATRONALE

La population est cordialement invitée à participer aux manifestations organisées à l'occasion de la fête patronale le **samedi 25 août** :

- ▣ Rassemblement place Henri de Ranconval à **18 heures**
- ▣ Départ en cortège avec la Ranguevalloise
- ▣ Dépôt de gerbe en l'église St Barthélémy
- ▣ Dépôt de gerbe au monument aux morts par les forains
- ▣ Ouverture officielle de la fête patronale 2018
- ▣ Verre de l'amitié offert à toute la population sur le parking du foyer socioculturel.

En raison de la Fête Patronale, la mairie et l'agence postale seront fermées le **lundi 27 août** toute la journée.

TRAVAUX

En raison d'un retard dans la livraison des luminaires, la pose des enrobés prévue initialement fin juillet se trouve décalée. Voici le nouvel échéancier des travaux :

- fin juillet / début août : gravillonnage provisoire des chaussées
- courant août : pose de nouvelles bordures rue du Moulin
- mi septembre : pose des enrobés de chaussées rues des Prés et du Moulin
- fin septembre : installation des nouveaux candélabres et pose des enrobés de trottoirs

Merci à tous d'être prudents à l'approche des travaux, qui pourront nécessiter des mesures provisoires de restriction de circulation en journée.

U.S. RANGUEVAUX

Faisant suite à l'ascension en division supérieure, le club va créer des équipes de football en catégories U6, U7, U8 et U9 pour la saison 2018-2019, cela s'adresse aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Les catégories d'âges sont :

- les jeunes nés en 2009, 2010, 2011 et 2012 inclus.

Pour tous renseignements, merci de vous adresser à M. Alain KELLER, Président (03.82.57.00.45), M. Sylvain MELLA (06.03.04.91.64), Mme Christine KELLER (06.25.65.24.52).

Le Club est également à la recherche d'un éducateur pour ces catégories d'âges.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Messes à Ranguieux :

- ▶ samedi 11 août à 18h
- ▶ samedi 1^{er} septembre à 18h

Fête de l'Assomption - Mercredi 15 août

- ▶ Rassemblement à l'église à 20 h
- ▶ Procession dans les rues du village

Afin de maintenir cette tradition, nous vous demandons de venir nombreux et de garnir vos fenêtres sur le passage.

Les enfants accompagnés de leurs parents seront les bienvenus.

Des reposoirs jalonneront notre itinéraire rue des Prés, rue de la Cueillerotte, rue du Haut Chemin et rue de Neufchef.

Fête Patronale

Les enfants de chœur ainsi que ceux du catéchisme collecteront dans vos maisons pour la gerbe à Saint Barthélémy. Ils seront accompagnés d'adultes. Nous vous demandons de leur réserver un bon accueil.

Merci à tous.

Le Conseil de Fabrique

CANICULE

La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et le décret du 1^{er} septembre 2004, pris pour son application, instaurent un dispositif de veille et d'alerte pour prévenir les conséquences d'une canicule.

Un registre nominatif est tenu en mairie, dont la finalité est de permettre aux services de l'Etat et de la Commune d'assurer plus facilement le suivi des personnes âgées en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Les personnes concernées par ce dispositif sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Le système d'inscription sur le registre nominatif est avant tout déclaratif. La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative.

Une fois cette démarche accomplie, la personne concernée recevra un accusé de réception confirmant son inscription sur le registre.

Les Ranguevallois désireux de s'inscrire sur ce registre sont invités à se faire connaître en mairie.

TROTTOIRS

L'entreprise CEP réalisera prochainement les enrobés définitifs des trottoirs rue de Champiret (du transformateur à l'extrémité de la rue) et impasse du Sanglier.

Les riverains sont invités à se conformer aux indications de l'entreprise pour ce chantier qui durera 2 à 3 jours.